

Bronchiolite:

Informations importantes pour les parents d'enfants de moins de 2 ans

Plus d'infos sur:



sante.lu/bronchiolite

FR

Qu'est-ce que la bronchiolite et qui est concerné ?

La bronchiolite est une maladie respiratoire d'origine virale (causée notamment par le virus RSV) très fréquente chez les nourrissons de moins de deux ans. Elle apparaît surtout pendant les mois d'hiver. Elle provoque une inflammation des voies respiratoires : nez, gorge et bronches. Chez les jeunes enfants et les bébés, les bronches sont petites et s'obstruent plus facilement par des sécrétions, ce qui amène l'enfant à faire des efforts parfois importants pour respirer.



Comment le virus se transmet-il ?

Le virus se transmet facilement d'une personne à une autre par la salive, la toux et les éternuements. Le virus peut rester sur les mains et les objets (comme sur les jouets, les tétines, les "doudous").

Quels sont les signes d'alerte ?

Soyez particulièrement vigilant si votre enfant a moins de six semaines ou s'il s'agit d'un ancien prématuré âgé de moins de trois mois.

- Le bébé respire vite et les mouvements respiratoires sont très visibles (le ventre se gonfle et les côtes ressortent à chaque respiration), cela siffle parfois.
- Il ne tète plus ou ne boit plus parce qu'il s'épuise.
- Il s'endort et dort tout le temps alors que sa respiration est très forte et bruyante.



Votre enfant présente un ou plusieurs symptômes ? Emmenez-le immédiatement à la "Kannerklinik" !

Quelles sont les mesures préventives à prendre ?

- Se laver les mains.
- Limiter les contacts.
- Laver les jouets et les peluches.
- Demander aux autres de porter un masque de protection lorsqu'ils s'approchent à moins de 2 mètres du bébé.
- Ne pas partager les jouets et les biberons.
- Porter un masque de protection si vous avez un rhume.
- Ne pas mettre l'enfant à la crèche avant 3 mois.
- Aérer la chambre à coucher.
- Ne pas fumer en présence de son enfant.
- Allaiter votre enfant, si possible, pendant au moins 6 mois.

Helpline Santé : +352 247-65533



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé